

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Achat d'espaces publicitaires et places dans le cadre de l'open du Pays d'Aix

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat d'espaces publicitaires et de places lors de l'Open de Tennis du Pays d'Aix, manifestation pour laquelle sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 I 3°c du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par la société AB2M.

Cette dépense, d'un montant maximum de 60 000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée